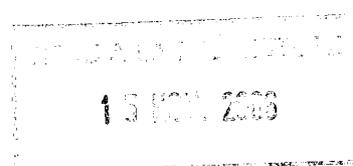


N° CP 2<sup>e</sup>/116-06  
Séance du 10 NOV. 2006

### INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES JOURNEES DE L'INITIATIVE



La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3<sup>e</sup>/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport n° 2006/I - 2<sup>e</sup>/04 des 8 et 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder une subvention d'un montant de 4 570 € à la Société Industrielle de Mulhouse en faveur des «Journées de l'Initiative»,
- ❖ Précise que la dépense correspondante, d'un montant maximum de 4 570 €, sera prélevée sur l'enveloppe 61805 nature 6574 fonction 90 du Budget Départemental

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 1.5. NOV. 2006  
Publication .....1.7. NOV. 2006  
Pour le Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions